



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Déploiement des radars de nouvelle génération à Marseille

Question orale n° 655

Texte de la question

M. Lionel Royer-Perreaut attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le déploiement des radars de nouvelle génération à Marseille. Par courrier en date du 2 novembre 2021, la préfète de police de Marseille indiquait que le département des Bouches-du-Rhône faisait partie des trois départements à expérimenter le concept des radars de nouvelle génération : les équipements de terrain urbains. Mme la préfète demandait de plus aux élus de proposer des secteurs particulièrement accidentogènes où implanter ces équipements de terrain urbains. M. le député, alors maire des 9e et 10e arrondissements de Marseille, avait proposé à l'administration trois secteurs particulièrement dangereux (au niveau du Boulevard urbain sud, sur la route de la Gineste au niveau de la route Léon Lachamps et au niveau de l'avenue de Lattre de Tassigny). S'il a été annoncé en mai 2022 que la route Léo Lachamps allait disposer de deux équipements, il l'interroge sur le calendrier d'installation de ces radars.

Texte de la réponse

DÉPLOIEMENT DE RADARS À MARSEILLE

Mme la présidente. La parole est à M. Lionel Royer-Perreaut, pour exposer sa question, n° 655, relative au déploiement de radars à Marseille.

M. Lionel Royer-Perreaut. En novembre 2021, la préfète de police de Marseille indiquait dans un courrier que le département des Bouches-du-Rhône serait l'un des trois départements à expérimenter le concept des radars de nouvelle génération – les équipements de terrain urbains. Alors maire d'arrondissement, j'avais proposé de retenir trois secteurs : la route Léon Lachamps, sur le col de la Gineste, le boulevard urbain Sud et l'avenue du maréchal de Lattre de Tassigny.

Trois ans après, il n'y a toujours pas de radar. Pourtant, ces secteurs sont très accidentogènes. Des accidents ont lieu chaque semaine sur le boulevard urbain Sud, plusieurs accidents mortels sont survenus sur la route Léon Lachamps, l'avenue qui relie Marseille à Cassis.

Sincèrement, je ne comprends pas pourquoi les radars ne sont toujours pas installés. Je le comprends d'autant moins que des annonces récentes, précédant la nomination de la préfète à un poste prestigieux au sein de l'administration préfectorale, concernent des secteurs situés dans les 5e et 8e arrondissements.

La sécurité routière nous préoccupe tous. Pouvez-vous, madame la ministre, apporter des garanties et surtout indiquer quel est le calendrier d'installation de ces radars ? Il y va de la vie des cyclistes et des automobilistes qui utilisent ces voies rapides. Je ne demande que le respect de la parole donnée.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la ville et de la citoyenneté.

Mme Sabrina Agresti-Roubache, *secrétaire d'État chargée de la ville et de la citoyenneté*. Vous parlez d'un sujet que je connais – j'ai habité à proximité du boulevard urbain Sud. Je profite de votre question sur le déploiement des radars de nouvelle génération, dits radars urbains, pour remercier les maires qui, à Marseille et ailleurs, ont désigné, en réponse aux sollicitations des préfets et à la demande du ministre de l'intérieur et des outre-mer, des zones accidentogènes. En effet, la déclinaison dans les territoires de la politique nationale de sécurité routière doit associer pleinement les collectivités territoriales – cela a été l'objet d'un grand débat notamment à Marseille. En tant que gestionnaires de voiries et responsables de la police municipale, elles contribuent pleinement à assurer la sécurité routière.

Ces radars, après avoir été homologués, ont été expérimentés avec succès. Leur mise en service est effective depuis le début de l'année : dans le Doubs, ils contrôlent la vitesse ; à Marseille, ils surveillent les franchissements sur des carrefours identifiés comme accidentogènes. À Toulouse, ils seront mis en service en avril.

Les radars urbains sont précédés d'un panneau signalétique de contrôle automatisé et leur mise en service fait systématiquement l'objet d'une campagne d'information locale.

Au-delà de ces zones d'expérimentation, les radars urbains seront progressivement déployés dans les départements, en fonction des priorités définies par les préfets. Le ministère de l'intérieur et des outre-mer souhaite un déploiement progressif, et non massif, pour cibler des points d'accidentalité que d'autres dispositifs n'ont pas permis de traiter.

Par ailleurs, la loi « 3DS » – relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale – a ouvert la possibilité aux élus de déployer, sur avis favorable du préfet de département, des appareils de contrôle automatisé. Ces derniers compléteront les radars installés par l'État sur les lieux de forte accidentalité. Le décret d'application de cette loi devrait être publié prochainement ; le ministre de l'intérieur et des outre-mer s'est engagé à vous communiquer le calendrier dans les prochaines semaines.

Mme la présidente. La parole est à M. Lionel Royer-Perreaut.

M. Lionel Royer-Perreaut. Je vous remercie, madame la ministre. Lorsque j'avais interpellé la préfète de police, elle avait laissé entendre que le retard n'était pas de son fait et que les décisions étaient prises au niveau national. Vous m'indiquez que le déploiement intervient sur décision du préfet. J'entends, mais, je rappelle que le boulevard urbain Sud est une zone accidentogène – vous le savez, pour avoir habité à proximité et cheminer fréquemment dans ce quartier. Des accidents s'y produisent plusieurs fois par semaine, comme sur la route Léon Lachamps.

Maintenant que les zones accidentogènes sont identifiées et répertoriées, nous souhaitons que l'État honore ses engagements. Cela rassurera les habitants.

Vous avez indiqué que le ministère de l'intérieur et des outre-mer apportera des précisions dans les semaines à venir.

Mme Sabrina Agresti-Roubache, *secrétaire d'État*. Sur le calendrier.

M. Lionel Royer-Perreaut. J'espère que je peux compter sur vous et que cet engagement sera tenu.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Royer-Perreaut](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 655

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2024](#)

Réponse publiée le : 13 mars 2024, page 1809

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 mars 2024](#)